

# Masseurs - kinésithérapeutes



Aujourd'hui, les études organisées dans la quarantaine d'IFMK (Institut de formation en masso-kinésithérapie) en France durent 3 ans. Une réforme est en cours pour permettre aux kinés d'intégrer leur diplôme dans le système LMD (Licence-Master-Doctorat). Plusieurs propositions ont déjà été faites par le Gouvernement, sans obtenir la satisfaction des acteurs de la profession. Dernière proposition d'arbitrage gouvernemental, celle présentée mi-novembre.

Parmi les mesures imaginées, il est notamment prévu d'instaurer 4 années de formation spécifique en IFMK, correspondant à 240 ECTS (European Credits Transfer System). Toutefois, il n'y aurait pas d'obligation pour tous les IFMK d'engager sans délai un processus de conventionnement avec l'université. Il serait également envisagé de supprimer le concours à partir de 2016. Un point flou pour la profession car il n'est pas précisé si cette suppression concerne uniquement la partie « Physique chimie et biologie » ou l'ensemble du concours donc le principe de sélection sur quota ne doit pas être remis en cause. Enfin, la proposition évoque la poursuite d'études comme seule possibilité de capitaliser les crédits ECTS obtenus la première année. Ce qui là encore ne satisfait pas la profession qui souhaiterait voir les 60 ECTS pris en compte notamment dans le cadre de la reconnaissance internationale du diplôme.